

AVENUE GEORGES HENRI (tronçon entre la rue de Linthout et le boulevard Brand Whitlock)

Réunion d'habitants (visio conférence) du 25/03/2021 – Procès-verbal

Thème : Projet de réfection des trottoirs et des zones de stationnement dans le tronçon compris de l'avenue Georges Henri compris entre la rue de Linthout et le boulevard Brand Whitlock.

Intervenants :

MM. Olivier Maingain, Bourgmestre, Philippe Jacquemyns, Echevin chargé de la Gestion de l'Espace public et Gregory Matgen, Echevin de la Mobilité ;
Mmes Delphine de Valkeneer, Echevine de l'Urbanisme, et Michèle Nahum, Echevine du Commerce et du Développement des noyaux commerciaux;
Mmes Inès Bailly et Peggy Goossens et M. Brice Hulet, des services techniques.

Assistance : 11 personnes.

Début de la réunion à 19h30.

Mot d'introduction par M. le Bourgmestre

La commune s'est donnée pour mission de donner une esthétique particulière à l'espace public dans l'avenue Georges Henri.

L'aménagement du tronçon compris entre la rue de Linthout et le boulevard Brand Whitlock sera différent de celui des autres tronçons :

- Réfection des trottoirs et des zones de stationnement, mais pas de la partie carrossable ;
- Des choix sont à faire au niveau de la mobilité : élargir les trottoirs ou non, mettre la voirie en sens unique ou non.

A noter que les propositions des types de pavés exposés devant le n° 251 de l'avenue Georges Henri ne sont pas définitives.

Présentation du projet

M. Jacquemyns souligne que les buts poursuivis dans l'aménagement du tronçon sont de lui donner un certain cachet et d'assurer que les commerces disposent de stationnement au plus près.

Particularité du tronçon : pas de passage de bus, ce qui donne un peu plus d'espace pour l'aménagement.

Il est prévu de faire le réaménagement à l'identique. Si cela s'avère nécessaire, les trottoirs seront élargis, ce qui aura un impact sur la largeur de la partie carrossable. Il y aura dès lors lieu de choisir entre :

- mettre le tronçon en sens unique (peu importe lequel) et garder la possibilité de se garer des deux côtés de la voirie,
- ou garder le double sens de circulation des voitures mais supprimer la zone de stationnement d'un côté, éventuellement en pratiquant l'alternance gauche-droite.

M. Brice Hulet, des services techniques, prend le relais en exposant le plan d'aménagement à l'identique et en présentant en photos les propositions A et B des pavés tels que mis en démonstration devant le 251 avenue Georges Henri. Il explique la différence entre les 2 propositions.

Premières réactions des riverains

Les riverains apportent leur témoignage sur l'étroitesse des trottoirs et sur différentes carences observées sur le tronçon. Les propositions sont diverses :

- la rue est bloquée lors des livraisons pour l'enseigne Delhaize, donc proposition de mettre le tronçon en sens unique vue l'étroitesse des trottoirs ;
- le blocage de la rue est aussi dû à l'abondance du trafic ;
- assurer une meilleure verdurisation, planter des arbres, prévoir des canisettes ;
- manque de passages pour piétons ;
- l'étroitesse des trottoirs est encore plus flagrante les jours où les sacs poubelles sont mis dehors ;
- les vitesses pratiquées sont souvent excessives, en non-respect de la limitation à 30 km/h.

Autres remarques et questions :

- Des interventions d'impétrants sont-elles prévues ? Réponse : les travaux de réaménagement se font toujours en concertation avec les impétrants. Les services communaux vérifieront (et au besoin inciteront) Proximus à installer la fibre optique ;
- Il y a lieu d'être attentif au choix des matériaux pour éviter que les trottoirs ne deviennent des patinoires comme dans la rue des Tongres ;
- Peut-on prévoir l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques ? Réponse de M. le Bourgmestre : les bornes de recharge électrique sont placées systématiquement. Plus tard dans la séance, M. Matgen revient sur ce point en partageant la carte émise par Pitpoint qui montre que le quartier est déjà bien servi en matière de bornes de rechargement ;
- L'avenue Georges Henri est le principal lien entre la partie haute et la partie basse de la commune. D'autres possibilités existent, comme passer par l'avenue Dietrich, mais cela pose problème, étant donné la présence de l'Ecole Sacré-Cœur de Lindhout. Mettre le tronçon en sens unique va avoir un fort impact sur les voiries avoisinantes.

M. le Bourgmestre fait un premier résumé à partir des interventions des riverains :

- Il existe un consensus en faveur de l'élargissement des trottoirs ;

- La mise en sens unique du tronçon pourrait amener une perte de la liaison entre le haut de Woluwe et Etterbeek. Une déviation par l'avenue Dietrich n'est pas envisageable et les usagers devraient opérer un grand détour ;
- Garder le double sens de la circulation entraînerait une perte en emplacements de parking.

Présentation du projet (suite)

M. Jacquemyns fait la présentation des premiers plans avec les propositions alternatives :

- suppression d'une bande de stationnement, double sens de circulation maintenu : la composition du profil de la voirie est de 2 trottoirs de 2m, 1 bande de parking de 2m et 6m de voirie ;
- mise en sens unique, stationnement et zones de livraisons maintenus : la composition du profil de la voirie est de 2 trottoirs de 2m, 2 bandes de parking de 2m et 4m de voirie. La largeur de voirie de 4m est nécessaire pour les pompiers et services de secours.

Les premiers plans présentés ne sont pas détaillés et ne font donc pas mention de mobilier urbain (bancs, potelets, poubelles...) ou de plantations et d'arbres.

Réactions des riverains sur les propositions alternatives

Un riverain attire l'attention sur le fait que la mise en sens unique d'une voirie entraîne souvent une augmentation de la vitesse pratiquée, donc il faut prévoir des casse-vitesse. Réponse de M. le Bourgmestre : en cas de changement de profil de la voirie, il y a lieu de demander un permis d'urbanisme (durée : un an). Dans le cas d'une mise en sens unique, il faut faire une étude de mobilité, ce qui prend aussi du temps. Un toutes-boîtes d'enquête sera proposé pour déterminer si on supprime une bande de stationnement ou si on met le tronçon en sens unique.

Un riverain invoque les zones de livraison pas toujours occupées et se demande s'il n'y aurait pas lieu de commander un audit sur l'utilisation de ces zones pour les récupérer en zone de stationnement pour les habitants ou les commerces. Un autre riverain enchaîne en proposant que le nombre de zones de livraison soit revu à la baisse, ainsi que leurs plages horaires. Le service de la Mobilité vérifiera si les zones de stationnement sont toujours justifiées. Un participant signale à ce propos que l'enseigne Färm ne fait pas usage de sa zone de livraison dans l'avenue.

Une question porte sur le projet de parking sous-terrain : est-il toujours d'actualité ? M. le Bourgmestre précise que ce projet concernait un autre tronçon de l'avenue Georges Henri, à hauteur de la Métairie Van Meyel, et est supprimé. Pour le tronçon qui nous occupe, le stationnement se fera en surface avec chicanes arborées ou plantées éventuelles.

Une autre question porte sur le projet ACP : est-il toujours d'actualité ? Mme de Valkeneer confirme qu'un permis mixte a été introduit pour une rampe d'accès, une sortie plus large, une extension à l'arrière et la rénovation du bâtiment. M. le Bourgmestre précise que la conservation des emplacements CD est à vérifier.

Une dernière intervention porte sur l'attention qu'il faut apporter à la hauteur des bordures et au passage des poids lourds. Réponse : il n'est pas facile de contrôler le poids des camions. De plus, l'autorisation de circulation des camions en ville est une compétence de la Région.

Conclusion par M. le Bourgmestre

- Les trottoirs seront élargis ;
- Une enquête sera menée : supprimer une bande de stationnement et maintenir le double sens ou mise en sens unique et maintien du stationnement ;
- Les services techniques vont établir des plans plus détaillés et les présenter avant l'été.

Fin de la réunion à 20 h 35.